



Commune de
Lavey-Morcles

Service Technique
Police des constructions

Demande d'autorisation provisoire de circuler avec un/des véhicules de charge supérieure à celle autorisée

Permis n°.....

Les demandes de permis doivent nous parvenir au moins **5 jours ouvrables** avant l'intervention sur le domaine public. Un constat photographique avant et après travaux est nécessaire. Veuillez joindre **obligatoirement** à votre demande un extrait du plan cadastral coté.

1. Localisation

Route(s) ou chemin(s) :
NPA / Localité :
Motif :
Nombre de transports :
Date(s) :
Tonnage autorisé : Tonnage véhicule(s) (charges comprises) :

2. Entreprise

Nom(s), Prénom(s) :
Société :
Adresse :
NPA / Localité :
N° téléphone : E-mail :

L'entrepreneur soussigné prend d'ores et déjà l'engagement de **remettre en état, à ses frais**, la chaussée et/ou tout autre ouvrage qui pourraient être endommagés par les transports envisagés et s'engage à maintenir les routes et chemins précités en bon état pendant toute la durée des travaux.

L'entrepreneur soussigné prend acte du fait que **la Commune de Lavey-Morcles décline toute responsabilité** en cas d'accident et relève celle-ci de toute condamnation civile éventuelle.

Tout dépassement de la limite de tonnage prévue par la présente autorisation pourra faire l'objet d'une dénonciation pour infraction à la loi sur la circulation routière (LCR 741.01 et LVCR 741.01).

3. Signatures

Lieu et date :
Signature(s) :

4. A remplir par le Service Technique

Lieu et date :
Envoyé au requérant le : Responsable ST :

Service Technique
Rue Centrale 16
1892 Lavey-Village
Tél. : 024 486 14 03
www.lavey.ch
E-mail : technique@lavey.ch

v.01.25